

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

SC16507

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-huitième session ordinaire

23-28 janvier 2016

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/947(XXVIII)

Original : anglais

**DOCUMENT FINAL DE LA TROISIEME RETRAITE
MINISTERIELLE DU CONSEIL EXECUTIF**

**DOCUMENT FINAL DE LA TROISIEME RETRAITE
MINISTERIELLE DU CONSEIL EXECUTIF
24-25 JANVIER 2016, MEK'ELE (ETHIOPIE)**

L'Afrique que nous avons, l'Afrique que nous voulons

A. INTRODUCTION

- A1. La troisième Retraite ministérielle du Conseil exécutif, organisée par la Commission de l'UA, s'est tenue les 24 et 25 janvier 2016 à Mek'ele (Éthiopie) sous la présidence de la République du Zimbabwe.
- A2. La Retraite de Mek'ele qui se fonde sur la première Retraite ministérielle du Conseil exécutif tenue du 24 au 26 janvier 2014 à Bahir Dar et la deuxième Retraite ministérielle tenue les 9 et 10 juin 2015 à Johannesburg, a porté sur les progrès réalisés dans la construction de l'Afrique que nous voulons, énoncée dans l'Agenda 2063.
- A3. L'Afrique que nous avons aujourd'hui est le deuxième plus grand continent du monde, qui avec des ressources encore nombreuses et variées, présente des opportunités et des enjeux. L'Afrique a une riche diversité qui se manifeste dans ses populations, son histoire, ses religions, ses langues, ses cultures, sa musique et son patrimoine, ainsi que dans ses habitats naturels, sa faune, sa flore et ses paysages, ses ressources minérales et autres. Le continent dispose d'abondantes ressources humaines avec ses hommes, ses femmes et ses jeunes ; il s'urbanise rapidement et a la population la plus jeune. Compte tenu des tendances démographiques actuelles, l'Afrique continuera à avoir la main-d'œuvre la plus jeune du monde dans les décennies à venir.
- A4. Le paradoxe selon lequel l'Afrique est riche, mais les Africains sont pauvres, paradoxe reconnu par la Retraite de Bahir Dar, demeure une question brûlante que les générations actuelles de dirigeants et de peuples d'Afrique doivent résoudre, tandis que nous mettons en œuvre l'Agenda 2063.
- A5. La retraite dans son analyse initiale et son introspection sur ce paradoxe, a identifié une série de réponses, qui doivent continuer à éclairer notre approche du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui porte sur:
- la centralité de l'unité, de l'émancipation, et de la détermination à aller de l'avant et à défendre les aspirations et les priorités du continent ;
 - la nécessité de changer les mentalités pour construire la confiance en soi, adopter une attitude gagnante, renforcer la

solidarité, et œuvrer à la recherche de l'excellence et de l'apprentissage de l'autre;

- les riches possibilités d'un renouveau continental présenté par les jeunes hommes et les jeunes femmes de l'Afrique, avec leur créativité, leur tradition d'audace et d'innovation, qui peuvent relever les défis et trouver des solutions à la situation de l'Afrique de manière plus radicale ; et
- une attention constante et résolument axée sur l'exécution du premier Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063, de manière à atteindre une masse critique de cas de réussites; et
- l'importance de l'autonomisation des femmes et des filles et leur participation à toutes les priorités de l'Agenda 2063, en tant que facteur d'inclusion, de croissance et de transformation sociale.

A6. La retraite de Mek'ele a demandé instamment à la Commission d'organiser une autre retraite cette année, pour permettre des discussions en profondeur sur le paradoxe selon lequel l'Afrique est riche et les Africains sont pauvres, sur le changement des mentalités et sur d'autres questions soulevées lors du débat.

B. INTÉGRATION DE L'AGENDA 2063 ET DE SON PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE

- B1. La Retraite de Mek'ele a fait remarquer qu'au moment du Sommet en janvier 2016, la Commission a entrepris des missions d'intégration de l'Agenda 2063 avec vingt-trois (23) États membres¹, en dialoguant avec leurs institutions officielles de planification, leurs parlements, leur société civile et d'autres parties prenantes; et continuera à fournir à ces pays une assistance technique pour les aider à transposer dans leur droit interne le premier Plan décennal, qui intègre les obligations de l'Afrique en vertu des Objectifs de développement durable, dans leurs plans nationaux.
- B2. Elle estime que la participation des peuples africains, dans toutes leurs formations sectorielles et autres, est essentielle à la mise en œuvre de la mission continentale, et demande aux États membres, à la Commission de l'UA, au Parlement panafricain, à l'Agence du NEPAD, aux communautés économiques régionales, à l'ECOSOCC et aux autres organes et institutions de continuer à faire connaître les priorités, les aspirations et les projets phares de l'Agenda 2063.
- B3. Elle demande à tous les secteurs - les jeunes, les femmes et les hommes, les syndicats, le secteur privé, la société civile, les agriculteurs, les organisations culturelles, les organisations confessionnelles, les médias – de participer activement à la mise en œuvre et le suivi des priorités et des indicateurs du plan décennal de mise en œuvre aux niveaux local, sous-national, national, régional, continental et sectoriel. De manière plus générale, et dans le contexte

¹ List...

de la construction de l'Union des Peuples, les parlements, les médias et les peuples doivent être constamment mobilisés par rapport à la continuité et à l'utilité des travaux de l'Union africaine.

- B4. Exhorte les États membres qui n'ont pas encore commencé le processus d'intégration à le faire d'urgence, tandis qu'ils examinent et planifient les prochaines étapes de leurs plans à moyen et long terme, pour intégrer les aspirations et les priorités de l'agenda dans les cadres de planification, de budgétisation, de politique et de législation à l'échelle gouvernementale; demande à la Commission de fournir l'appui qui serait requis à cette fin, ainsi qu'un rapport détaillé sur les conclusions du processus d'intégration au Sommet de juin/juillet 2016.
- B5. Les participants prient instamment les États membres et les CER de renforcer les systèmes de planification nationale et régionale à mettre en œuvre – créer des points focaux nationaux et que les gouvernements procèdent à une large intégration et une mobilisation et une dotation au plan interne. Les États membres et les institutions continentales concernées y compris le secteur de l'enseignement supérieur sont instamment priés de continuer à renforcer la capacité des systèmes de planification et à développer et à bâtir une méthodologie panafricaine et une philosophie de planification et de contrôle.
- B6. Les participants reconnaissent la convergence entre l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable et le travail effectué par la Commission pour ancrer les 17 ODD dans le Premier plan décennal de mise en œuvre, et ses résultats et le cadre de contrôle et d'évaluation.
- B7. Les participants demandent à la Commission, aux CER, à tous les organes de l'UA et aux institutions continentales d'harmoniser leurs plans stratégiques et leurs plans directeurs (si rien n'est encore fait) avec le Premier plan décennal de mise en œuvre et de veiller à la coordination maximum dans sa mise en œuvre, dans l'esprit de la complémentarité et de la subsidiarité.
- B8. Les participants prennent note du progrès dans la mise en œuvre du contrôle, de l'évaluation et du cadre de l'Agenda 2063, avec la participation des planificateurs nationaux, des CER et des experts du secteur, avec ses mécanismes de compte rendu qui permettent de suivre l'état d'avancement, les défis et veillent à la responsabilisation. Il salue le cadre d'évaluation par les statisticiens généraux africains sur la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique en vue du Premier plan décennal de mise en œuvre.
- B9. Les participants à la retraite ont pris note du rapport par la Fondation africaine pour le renforcement des capacités sur « *L'évaluation des risques internes et externes associés à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA*, les stratégies d'atténuation proposées: (i) renforcer la capacité des États en vue de la gouvernance efficace; (ii) renforcer le capital humain (iii) se focaliser sur la politique commerciale et

industrielle; (iv) développer une nouvelle coalition pour la croissance; (v) donner un sens à l'intégration régionale; et (vi) développer la capacité diplomatique.

- B10. Les participants demandent à la Commission de recueillir les rapports des États membres et de présenter un rapport intérimaire au second Comité de suivi en marge du Sommet de juillet 2016.

C. PROJETS PHARES DE L'AGENDA 2063

- C1. Les projets phares² émanent de la Retraite de Bahir Dar du Conseil exécutif en 2014 où l' « *un courriel provenant de l'avenir* » a été présenté pour la première fois, capté dans la version populaire de l'Agenda 2063 adopté par le Sommet et inséré dans le cadre des résultats du Plan décennal de mise en œuvre. Ils constituent des éléments potentiels de changement de la donne en raison de leur impact stratégique sur (a) le projet d'intégration (b) leur contribution à l'amélioration des niveaux de vie et le développement des compétences; (c) la paix, la sécurité et la gouvernance démocratique et de développement et (c) sur la mentalité africaine et le récit.

- C2. Les participants à la retraite ont pris note du rapport d'activité de la Commission sur les projets phares et a fait les observations suivantes:

► Le Réseau panafricain de train à grande vitesse

Les participants prennent note du protocole d'accord signé entre la Commission et la Chine en 2015, les travaux techniques et la collaboration avec la Chine sur le concept, les plans pour effectuer une étude de pré faisabilité et a instamment prié la Commission de collaborer avec les CER pour veiller à ce que (i) des projets et des infrastructures nouveaux et rénovés de chemin de fer aux niveaux national et régional soient compatibles avec le chemin de fer à grande vitesse, (ii) que le plan directeur du projet soit conforme au réseau intégré de transport continental et (iii) identifier les pays prêts et dotés de capacités pour lancer le réseau.

► Le Projet du Grand Inga

Les participants notent le progrès relatif au cadre juridique et institutionnel en RDC, les accords avec les pays pour acheter l'électricité, la date butoir du commencement de la construction en juin 2017. Note par ailleurs que la Conférence d'investissement des Grands Lacs sera organisée les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa, en RDC avec la participation du secteur privé sur le projet du Grand Inga.

² Projets phares de l'Agenda 2063: (1) Réseau panafricain intégré de train à grande vitesse; (2) Barrage du Grand Inga (3) Marché unique de l'Aviation; (4) Espace atmosphérique; (6) Plateforme de dialogue économique en Afrique; (7) Libre circulation des personnes, des services et des biens, et le passeport africain; (8) Réseau électronique panafricain; (9) Université virtuelle; (10) Stratégie des denrées, (11) la zone continentale de libre-échange; (12) Faire taire les armes d'ici 2020; et (13) les institutions financières continentales.

- ▶ **Pour ce qui concerne la plate-forme annuelle de dialogue économique**, les participants à la Retraite souligne que cette plate-forme vise à faciliter un dialogue stratégique entre les gouvernements, les entreprises et le monde universitaire sur les priorités de l'Agenda 2063, y compris, mais sans s'y limiter, les questions de l'industrialisation, de la ZLEC, et celle qui vise à combler le fossé des compétences essentielles. La retraite note que l'île Maurice abritera la session inaugurale de la plate-forme de dialogue économique de l'UA les 14-15 avril 2016.
- ▶ **En ce qui concerne l'espace**, les participants à la Retraite affirment l'importance de ce projet au développement du continent et se félicitent de la contribution apportée par les initiatives telles que l'Université panafricaine, le Centre d'excellence sur l'espace et le Square Kilometer Array (Réseau kilométrique carré) au développement des compétences scientifiques et de recherche et les opportunités qu'elle met à la disposition des jeunes Africains pour qu'ils aient des écosystèmes d'innovation et de recherche.
- ▶ **S'agissant du marché unique de l'aviation civile africaine**, les participants à la Retraite félicitent les treize pays qui ont signé la Déclaration solennelle et leur demande de traduire cette déclaration dans les faits d'ici 2017. Elle prend note des documents techniques qui ont maintenant été finalisés en vue de contribuer à la mise en œuvre du marché unique de l'aviation. Elle exhorte les autres pays à s'y joindre et à réaffirmer l'importance de cette initiative à la libre circulation des personnes, ce qui permettra à l'Afrique d'augmenter sa part du marché du tourisme mondial.
- ▶ **Concernant la Stratégie sur les produits de base**, les participants réaffirment l'importance de cette stratégie, qui vise à faciliter l'industrialisation de l'Afrique, dans le contexte des débats sur les ressources minérales de l'Afrique, les prix et le passage de l'exportation des matières premières à leur valorisation. Elle invite la Commission à faciliter et à collaborer avec les États membres afin de veiller à la mise en œuvre de la décision relative à la valorisation d'au moins 25% de tous les produits de base qui sont produits sur le continent.
- ▶ **Pour ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale**, les participants invitent instamment la Commission et les États membres à accélérer ce projet afin que nous puissions respecter notre délai de lancement en 2017. Ils notent les dangers que posent les règlements actuels du commerce mondial et les accords commerciaux régionaux à l'industrialisation, à la transformation et à l'intégration de l'Afrique ; il est nécessaire pour l'Afrique de défendre le développement de son industrie locale, et de mettre en commun sa souveraineté à travers des positions

communes dans les négociations commerciales mondiales et régionales.

- ▶ **Sur le projet de faire taire les armes**, les participants à la Retraite soulignent l'importance de la sécurité humaine et le développement et celle de la mise en opération de l'Architecture de la paix et de la sécurité en Afrique (APSA) et de l'Architecture de la gouvernance en Afrique (AGA) à promouvoir la prévention et le règlement des conflits, la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le crime international organisé. Ils soulignent également l'importance d'impliquer nos populations, en particulier les femmes et les jeunes à assurer et à garantir la paix. Ils annoncent que le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de janvier 2016 organisera un débat stratégique sur le projet de faire taire les armes.
- ▶ La Retraite prend note des travaux en cours au titre d'autres projets phares tels que la création d'institutions financières africaines, l'Université virtuelle et le Réseau panafricain en ligne (PAeN).

D. CAPACITÉS POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 2063

- D1. La retraite prend note du rapport détaillé sur les capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2063 par l'African Capacity Building Foundation (Fondation africaine pour le renforcement des capacités) qui a été demandé par la Commission de l'UA.
- D2. Elle confirme la définition des capacités dans ce contexte comme ce qui englobe le capital humain instruit et hautement qualifié, les valeurs, la productivité et les attitudes de notre main-d'œuvre au plan continental (dans les secteurs public et privé) et le contexte institutionnel dans lequel ils exercent leur compétences. Les capacités relatives à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 comprennent également les questions de société, telles que l'état de préparation de notre leadership transformationnel, les institutions et les personnes, les perspectives panafricaines, la solidarité africaine, l'appropriation du développement, la culture des résultats et la responsabilité en matière de performance, le leadership suscitant la transformation et la reddition des comptes, les institutions réceptives, et l'appropriation de l'histoire de l'Afrique et de son image de marque.
- D3. D'une manière plus précise, la Retraite a débattu des capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2063 sur la base de 10 domaines clés tout en s'inspirant de l'expérience de l'Éthiopie, à savoir: (i) le leadership, l'engagement et l'appropriation, (ii) l'élaboration des politiques appropriées pour chaque secteur prioritaire; (iii) les stratégies de renforcement des capacités en fonction des objectifs et les stratégies connexes ainsi que la capacité des institutions sectorielles spécialisées à poursuivre ces initiatives; (iv) les ressources intérieures pour financer

les priorités nationales et l'utilisation de l'aide au développement; (v) le changement des mentalités; (vi) l'éducation et la formation avec un accent sur les compétences techniques de haut niveau et pour stimuler le développement de l'Afrique; (vii) le renforcement des capacités liées aux stratégies de la valeur ajoutée et de la valorisation; (viii) la gestion du rendement et la création d'institutions de l'État capables; (ix) le rôle de la diaspora et la création des réseaux de connaissances; et (x) le rôle des Communautés économiques régionales.

D4. La retraite a pris les mesures supplémentaires ci-après:

- (a) Faire face à la complexité des problèmes en matière de capacité, de maintien des capacités ; utiliser des stratégies qui empêchent la fuite du capital humain ; résorber le manque de capacités ; et favoriser et mettre en œuvre la nécessaire mobilisation des capacités de la diaspora.
- (b) La question du changement des mentalités est d'une importance telle qu'une retraite ministérielle d'une journée entière serait nécessaire.
- (c) Un dialogue sur l'éducation impliquant le milieu universitaire, le secteur privé et le gouvernement devrait être lancé afin de mettre au point un programme d'éducation dans le cadre de l'Agenda 2063.
- (d) favoriser des investissements massifs en sciences, en technologie, en génie et en mathématiques, ainsi que dans le développement des compétences professionnelles axées sur l'Afrique, telles que l'intégration régionale, les valeurs panafricaines, l'intégration ; et une plus grande coopération entre les pays, en particulier dans le domaine de la science et de la technologie.
- (e) Mobiliser les capacités de la diaspora en mettant en œuvre les projets de legs adoptés par le Sommet de la Diaspora tenu, en mai 2012, en Afrique du Sud.
- (f) Encourager les réseaux d'échange de connaissances entre les pays et les élargir à la diaspora. La retraite a pris acte, à cet égard, du partenariat que l'Éthiopie entretient avec sa diaspora dans le cadre du G-KEN (Réseau mondial d'échange de connaissances).
- (g) La reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et universitaires est une priorité, indépendamment des différentes langues d'enseignement. A cet égard, la Retraite demande instamment aux États membres de ratifier au plus tôt la Convention d'Addis-Abeba sur l'harmonisation de l'enseignement supérieur.
- (h) Il est nécessaire d'effectuer un audit institutionnel afin de mettre en place des institutions adéquates pour conduire l'Agenda 2063. Les principales questions sont: de quel cadre institutionnel avons-nous besoin pour conduire l'Agenda 2063? Les institutions actuelles sont-elles adaptées à leur usage prévu? Les dispositifs actuels en ce qui concerne les organes de l'UA et les CER

représentent-ils la bonne configuration? D'autres dispositifs, tels que ceux de nature concentrique ne seraient-ils pas mieux adaptés? Faut-il encourager un regroupement de dispositifs institutionnels prêts à mettre en place pour accélérer la mise en œuvre de domaines clés tels que les transports et les infrastructures et l'industrialisation? Prendre en charge la question de la restructuration des institutions de l'UA de manière holistique, plutôt que par une approche fragmentaire :

- (i) Une fonction publique dynamique joue un rôle essentiel dans la promotion du développement transformateur en attirant les éléments les meilleurs et les plus compétents de tous les secteurs de la société. Il faut pour cela des incitations innovantes, liées à la gestion de la performance.
 - (j) Le partage des expériences et l'apprentissage mutuel relèvent d'une nécessité. À cet égard, la Retraite rappelle l'offre faite par l'Ethiopie de partager son plan national de développement avec d'autres membres du Conseil exécutif.
- D5. La Retraite reconnaît le rôle de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités dans la construction et l'amélioration des capacités africaines, grâce aux programmes qu'elle entretient avec les institutions de l'UA, en particulier la Commission de l'UA, les CER et les États membres afin de renforcer leurs capacités ; elle promet l'appui des États membres pour veiller à ce que cette Fondation soit renforcée et lance un appel aux partenaires continentaux et internationaux pour qu'ils continuent de fournir un soutien financier à cette Fondation conformément à son mandat.
- D6. Invite les États membres à élaborer d'urgence une initiative continentale sur les compétences techniques essentielles, et donner la priorité aux investissements dans le développement des compétences, en particulier dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques, qui sont indispensables à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, notamment les compétences professionnelles et les techniques commerciales, et la conception et la gestion des projets de grande envergure;
- D7. La retraite charge la Commission de préparer des décisions concrètes et réalisables, qui peuvent être présentées au Conseil exécutif, pour examen.

E. LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET PASSEPORT AFRICAIN

- E1. La retraite a pris acte de la présentation du Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, et se félicite du rapport de la Commission sur cette question, y compris des enseignements tirés des expériences de pays comme le Rwanda, les Seychelles, l'Île Maurice, la Gambie et de CER comme la CEDEAO, la CAE et la SADC sur la libre circulation des personnes, et le processus d'adoption d'un protocole sur la libre circulation d'ici janvier 2018.

- E2. Réaffirme que la question de la libre circulation des personnes, de l'accès libre des Africains à tous les pays d'Afrique, figure parmi les projets durables du panafricanisme et de l'intégration africaine, et que ses avantages incluent le développement du tourisme, des investissements intra-africains et du commerce, l'intégration et la coopération entre les peuples, et la circulation et l'utilisation des compétences dans le continent.
- E3. Prend note des préoccupations soulevées en ce qui concerne la sécurité et la menace du terrorisme et de la criminalité internationale ; souligne la nécessité de mettre en place les paramètres pour faire face aux problèmes de sécurité, et rappelle les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet à l'occasion de la retraite ministérielle de Johannesburg. Il nous faut tirer profit des meilleures pratiques et autres expériences continentales, et continuer à travailler avec les organismes de renseignement et de sécurité à ce sujet et sur d'autres questions.
- E4. La Retraite :
- a) recommande l'adoption du processus décrit, pour l'adoption, en janvier 2018, d'un protocole sur la libre circulation des personnes qui devrait entrer en vigueur immédiatement;
 - b) demande au président de la Commission de présenter à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, un projet de décision sur l'introduction du visa à l'arrivée, avec le droit, pour tous les détenteurs de passeports des États membres de l'UA, venant de tous les États membres, de séjourner dans le pays jusqu'à 30 jours, prenant en considération les questions de sécurité de chaque pays, dans le cadre des paramètres suivants:
 - les pays hôtes conservent leur droit de refuser l'accès à leurs frontières pour des raisons de sécurité nationale et autres.
 - tous les pays entreprennent de préparer et mettre au point leurs systèmes pour assurer des discussions sur la question au niveau national, prendre en compte la sécurité et d'autres problèmes, et d'en référer au prochain Sommet.
 - les États membres qui ne sont pas immédiatement prêts à mettre en œuvre cette mesure, ou qui ont des problèmes de sécurité, devraient bénéficier d'une certaine souplesse pour y accéder lorsqu'ils seront prêts.
 - demande aux institutions de sécurité et des renseignements de recommander des mesures en cas de situations sécuritaires complexes.
 - c) approuve la proposition de la Commission concernant la présentation, par le président de la Commission, du passeport africain aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet, et des passeports africains aux autres catégories, telles que les

ministres des Affaires étrangères, les organes de l'UA, le COREP et d'autres catégories, dans un futur proche.

- d) encourage davantage de pays de suivre l'exemple du Rwanda, des Seychelles, (de la Gambie), de l'île Maurice et des CER pertinents.

F. TOURISME ET CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

- F1. La Retraite a noté et discuté des interventions faites par le ministre du tourisme du Zimbabwe sur le tourisme africain et la marque Afrique, par le ministre du développement durable de la République du Congo et par le Secrétaire exécutif adjoint du PNUE sur la conservation de la faune et de la flore.
- F2. Concernant le tourisme, les intervenants ont noté que malgré l'énorme potentiel de l'Afrique en matière de tourisme, ce secteur n'attirait qu'un pourcentage négligeable des arrivées et des revenus globaux du secteur. L'Afrique se targue d'un potentiel touristique formidable provenant de son héritage unique et diversifié en matière de faune et de flore, de paysages magnifiques, d'une végétation naturelle, de plages superbes, d'un riche héritage culturel de populations autochtones, de modes de vie et de connaissances qui survivent depuis des siècles. Pourtant, aujourd'hui, l'Afrique ne compte que 15% des parts globales et ne reçoit que 3% des revenus du tourisme mondial. Considérant le potentiel énorme du tourisme dans la création d'emplois et de richesses, nous avons besoin d'une stratégie concertée pour promouvoir le tourisme à travers l'Afrique.
- F3. Pour atteindre l'objectif de faire de l'Afrique la destination touristique, à la fois des touristes africains et mondiaux, et de construire une forte marque Afrique, la Commission de l'UA a été priée de veiller à ce qui suit :
- allocation de ressources adéquates aux activités du tourisme dans le budget de la Commission et mobilisation du soutien de tous les acteurs sur le continent, y compris les partenaires internationaux comme l'OMT;
 - élaboration d'une politique et d'une stratégie de tourisme continental en tant qu'activité prioritaire, intégration du tourisme dans l'Agenda 2063 et dans d'autres programmes de l'UA, et promotion d'un plus grand investissement dans le domaine du tourisme;
 - convocation des ministres responsables du tourisme avant fin 2016 ou début 2017 dans le cadre des CTS pertinents, pour examiner les progrès réalisés et donner des directives.
- F4. **Sur la conservation de la faune et de la flore**, les intervenants ont mis en exergue les principaux enjeux, défis et opportunités, y compris la riche biodiversité, la faune et la flore d'Afrique ainsi que les menaces qu'elles confrontent, dus au braconnage, au commerce illicite et à la dégradation de l'environnement.

F5. La Retraite de Mek'ele :

- réaffirme l'engagement de l'Agenda 2063 pour une exploitation et une gestion durables de la diversité de l'Afrique au profit de ses populations et pour les générations futures;
- relève que la faune et la flore, grâce à l'écotourisme, est et peut devenir une source de revenus si elle est gérée de manière correcte et durable;
- convient que le braconnage, le commerce illicite des produits de la faune et de la flore, et de la bio-piraterie, doivent être combattus vigoureusement;
- note la récente adoption de la Stratégie africaine pour la conservation et l'arrêt du commerce illicite de la faune et de la flore;
- convient de l'importance de la conservation qui profite aux communautés locales, notamment les femmes;
- appelle à la révision de l'interdiction totale des gains sociaux et économiques acceptables;
- examine l'Accord de Lusaka pour la création d'une institution africaine chargée des crimes contre l'environnement.

G. ÉTUDE COMPARATIVE SUR LES MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'UA ET LA RATIONALISATION DES ACTIVITÉS PENDANT LES SOMMETS

G1. La retraite de Mek'ele a pris note de la présentation du ministre des Affaires étrangères du Kenya, Secrétaire général du COMESA, facilitée par le ministre des Affaires étrangères du Rwanda, sur l'étude comparative des méthodes de travail de l'UA et la rationalisation des activités au cours des Sommets.

G2. La Retraite a fait les recommandations suivantes :

- a) La nécessité de réviser et d'examiner l'Acte constitutif afin d'en faire un instrument efficace d'accélération de facilitation et d'approfondissement de l'efficacité et du processus d'intégration du continent.
- b) L'accélération de la ratification du protocole révisé sur le PAP adopté à Malabo en juin 2014 pour son entrée en vigueur rapide et pour demander à la Commission de distribuer le Protocole de Malabo après la Retraite.
- c) Encourager tous les États membres à ratifier le Protocole sur la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples – y compris son mandat supplémentaire concernant les crimes internationaux. Cela aidera à approfondir l'intégration du Continent.
- d) Que les points proposés par les États membres soient liés à la procédure normale d'analyse préalable des implications

politiques, juridiques, financières et structurelles pour la Commission, avant toute soumission aux organes délibérants ; et ces points ne devraient concerner que le Thème de l'année. La Commission devrait poursuivre l'exercice de sa responsabilité d'initier le Programme des organes délibérants et de prendre en compte les implications juridiques, structurelles et financières.

- e) Le Comité de rédaction, tel qu'il est actuellement constitué, devrait être dissous. L'UA a amélioré son processus de prise de décisions avec la proposition par la Commission des projets de décisions à examiner par le COREP, avant soumission au Conseil exécutif et ensuite à la Conférence.
- f) Accélérer le travail du Sous-comité du COREP sur les règles, les normes et les pouvoirs, afin d'intégrer les décisions du Conseil exécutif et de la Conférence sur les méthodes de travail et la rationalisation des sommets.
- g) L'amélioration de mise en œuvre des décisions des Sommets de l'UA à travers l'approche des fiches de notation que le Conseil exécutif doit présenter à la Conférence sur la mise en œuvre des décisions.
- h) Autonomiser les citoyens ordinaires, à travers ces réformes pour envoyer directement des pétitions à la Cour africaine sur la mise en œuvre, ou alors sur les décisions prises par les organes délibérants.
- i) Prendre note du Rapport sur l'étude comparative des méthodes de travail de l'Union africaine et la rationalisation des activités des sommets, et demander aux États membres et à la Commission de mettre en œuvre les recommandations approuvées par la Conférence.
- j) La Retraite recommande en outre que la Présidente de la Commission mette en place un comité technique interne à l'effet de faire des propositions sur la mise en œuvre des recommandations concernées et la mise en œuvre de la Décision 582 de la Conférence adoptée au Sommet de Johannesburg en juin 2015. Ce Comité fera rapport au Comité ministériel de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui soumettra les recommandations à la prochaine retraite ministérielle du Conseil exécutif prévue entre mars et mai 2016.

H. RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMITÉ DE SUIVI MINISTÉRIEL DE BAHIR DAR SUR L'AGENDA 2063

- H1. La Retraite a rappelé la décision du Conseil exécutif, ratifiée par le Sommet sur le premier Comité ministériel de suivi de Bahir Dar, composé de l'Algérie (Afrique du Nord), de l'Angola (Afrique du Sud), du Cameroun (Afrique Centrale), du Ghana (Afrique de l'Ouest) et du Rwanda (Afrique de l'Est), ainsi que du Président sortant du Conseil exécutif, de la Présidente de la Commission de l'UA, des présidents et

des secrétaires exécutifs des huit (8) CER, le Directeur exécutif de l'Agence du NEPAD, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Président de la BAD, pour un renouvellement tous les deux ans afin de permettre une rotation et un équilibre régional.

- H2 La Retraite de Mek'ele a recommandé les membres suivants pour le deuxième Comité ministériel de suivi de Bahir Dar : les cinq représentants régionaux par rotation : Namibie (Afrique Australe), Burkina Faso (Afrique de l'Ouest), Cameroun (Afrique centrale), Algérie (Afrique du Nord) et Rwanda (Afrique de l'Est). Les autres membres du Comité restent inchangés conformément à la liste au paragraphe H1.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Outcomes document of the third ministerial retreat of the executive council

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4935>

Downloaded from African Union Common Repository